

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2333 (2ème Rect)

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 31

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation au plus tard le 31 décembre 2022. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.